ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 44376

Texte de la question

Le département de la Loire accueille, sur la commune de la Talaudière, un établissement pénitentiaire pouvant détenir 285 personnes alors que 490 s'y trouvent actuellement incarcérées. Cette surpopulation entraîne d'importantes difficultés pour les surveillants, les avocats, et des conditions de détention à la limite de l'incompatibilité avec le respect dû à tout être humain. Dans ce contexte, M. Dino Cinieri demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, d'entreprendre dans l'urgence la construction des établissements annoncés et de lui faire connaître ses intentions, notamment pour ce qui concerne celui de Roanne.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, porte à la connaissance de l'honorable parlementaire que la commune de Saint-Étienne dispose déjà d'un établissement de taille importante, une maison d'arrêt construite en 1968. L'examen des besoins dans la région Rhône-Alpes, en particulier dans le département de la Loire, ainsi que la situation de surencombrement de la maison d'arrêt de Saint-Étienne, ont conduit le garde des sceaux à retenir le site de Roanne pour la réalisation d'un centre de détention destiné à accueillir les condamnés actuellement détenus dans d'autres établissements. Pleinement conscient de l'urgence de la situation, le garde des sceaux a décidé de faire figurer le futur établissement de Roanne dans le premier lot d'établissements réalisés en partenariat public-privé.

Données clés

Auteur : M. Dino Cinieri
Circonscription : Loire (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44376
Rubrique : Système pénitentiaire
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5651
Réponse publiée le : 5 octobre 2004, page 7787